

Ref : CA2016/52

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'OCTROI DE REMISE GRACIEUSE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 27 mai 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE l'octroi d'une remise gracieuse d'un montant de 1057,99 € correspondant à un trop perçu de rémunération versé à un ancien personnel de l'université en contrat aidé.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 mai 2016.

Nombre de membres présents	29
Nombre de membres représentés	2
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 16/06/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 06/06/2016